

Position du co-président de la SSP concernant le nouveau tarif de laboratoire

Stephan Rupp, Einsiedeln

Traduction: Franziska Engler-Gigon, Montreux

Alors le couperet est tombé, le tarif de laboratoire va changer et ce n'est pas surprenant que cela signifie une baisse. Le but n'était évidemment pas de faire des économies mais d'adapter la liste aux nouvelles exigences, voilà le discours officiel initial. Que les choses se sont passées autrement et que des économies de 30% vont être atteintes est juste un effet secondaire agréable, disent les politiciens....

Les conséquences vont probablement être moins lourdes pour les pédiatres que pour les autres médecins de premier recours, car notre laboratoire n'a pas la même importance. Mais nous aussi aurons des pertes de revenu. Nous devons réfléchir si nous continuerons à offrir des prestations de laboratoire, sachant que les déficits ainsi créés devront être compensés par d'autres prestations médicales. Nous devons faire nos choix en tant qu'entrepreneur. La SSP ne peut pas donner de lignes directrices sur ce qui est juste. Les politiciens devront assumer les conséquences, comme l'augmentation des prestations médicales en raison de l'augmentation des contrôles et de nouvelles consultations pour discussion des résultats d'analyses, prescription plus large d'antibiotiques puisqu'une infection bactérienne ne pourra être exclue dans des délais raisonnables, surcharge des urgences hospitalières p. ex. par des nourrissons dont on doit connaître le status urinaire rapidement, etc. Ces réserves ont été soumises à plusieurs reprises au conseiller fédéral Couchepin; elles étaient insignifiantes pour lui et sa décision. Peut-être c'est une erreur que des personnes qui ne connaissent pas assez la matière ou qui n'ont pas une bonne vue d'ensemble doivent prendre des décisions. La pensée sectorielle des politiciens fait de toute façon peur.

Notre assistante médicale ne sera pas au chômage par la décision du CF Couchepin, mais sa productivité économique diminuera encore plus. Nous devons payer du personnel qualifié dont les prestations ne sont pas

facturées et qui est donc déficitaire. Ce fait n'est pas acceptable. Il est temps que les conseils donnés par les assistantes médicales par téléphone ou au cabinet puissent être comptabilisés, sinon nous devrions malheureusement supprimer cette prestation. Seriez-vous prêts à vous battre pour cette cause et à suspendre momentanément ce service offert par l'assistante médicale, même si cela signifie temporairement une plus grande charge de la consultation, ceci jusqu'à ce qu'une rémunération adéquate ait été fixée? Nous devons nous poser ce genre de questions si nous voulons continuer à nous offrir du personnel qualifié.

Bien que la décision du CF Couchepin ne ruine pas (encore) les pédiatres, il aura accentué les fronts. Des mesures de lutte sont analysées et en préparation, la FMH étant l'organisation compétente. Il est primordial que nous participions activement pour lutter ensemble avec les autres médecins de premier recours, plus fortement touchés que nous par cette décision. Ensemble seulement nous serons forts. Réunis avec les médecins généralistes et internistes nous avons du poids et du pouvoir. Faisons sentir aux politiciens qu'on ne peut pas faire n'importe quoi avec nous.